



## Université de Toulouse le Mirail

### MOTION présentée par les Élu(e)s FERC-Sup CGT au Conseil d'Administration du 22 novembre 2005

L'avant projet de loi pour la recherche est maintenant connu.

Dans ce projet, les universités, comme les EPST perdent la conduite de la recherche publique, qui sera confiée à un système d'agences nationales distribuant des moyens sur projets (ANR, AII), système qui sera complété par les intervention des collectivités locales.

D'autre part, la gestion scientifique des laboratoires des universités et des EPST passera sous le contrôle de pôles régionaux (pôles de compétitivité et pôles de recherche et d'enseignement supérieur ou PRES).

Dans un contexte de stagnation des crédits récurrents, la masse considérable des financements de l'ANR déstabilise les politiques scientifiques des labos et des universités qui ne sont même plus autorisées à prélever du BQR.

De nombreux établissements constituent, projettent de constituer, voire ont déjà constitué, des PRES, avant même la publication de l'avant-projet de loi sur la recherche, sans aucune concertation de la communauté universitaire sur ces nouvelles structures.

**Malgré les réalités diverses qu'ils peuvent recouvrir, leur création constitue un véritable danger pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche.**

Ces pôles, regroupements de secteurs d'enseignement et de recherche sur des thématiques communes «d'excellence», où convergent des financements multiples, rompent avec les règles de gestion démocratique héritées de la loi de 1984 en rétrécissant le nombre des instances et des représentants des personnels.

Articulés aux pôles de compétitivité, ils constituent le nouveau «maillage» de la recherche recentré sur les besoins à court terme des entreprises et laissant de côté l'élévation générale des connaissances. Les enseignants qui seront en dehors des PRES auront de grosses difficultés à obtenir des décharges et à faire de la recherche. Ils ne bénéficieront pas des diverses indemnités prévues par la loi et seront probablement affectés à des formations sans lien avec la recherche.

Que propose cet avant-projet de loi sinon un enseignement supérieur et une recherche publics tournés vers les contrats, mis aux ordres des intérêts privés, avec une restructuration visant à opposer entre eux les laboratoires, les universités, les organismes et les régions au lieu de favoriser les coopérations indispensables au progrès des connaissances?

Ne vient-on pas de créer 67 pôles de compétitivité et un comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires?

**Avec la possibilité de créer des campus de recherche, sous forme de fondations privées thématiques, la recherche est instrumentalisée complètement et le pilotage par l'aval associé à un contrôle étroit du pouvoir politique devient la règle absolue.**

On le voit déjà dans les thèmes retenus par l'ANR, le tout temporisé par l'offre d'appel blanche, qui n'a de blanc que le nom, vu l'opacité de la distribution des crédits.

La notion d'expertise scientifique évoquée à la fois pour le pilotage et le financement de la recherche (HCST, ANR,) que pour l'évaluation des personnes et des équipes semble une défiance à l'égard de toute instance composée d'élus.

Elle est antinomique au concept de recherche, lieu de confrontation et d'expérimentation.

De plus, elle risque d'induire une dérive vers une gouvernance de type 'lobbying'.

Le Conseil d'Administration de Toulouse 2 s'insurge contre une telle politique et s'offusque du détournement des conclusions des états généraux de la recherche qui proposaient une réponse aux besoins sociaux et une ambition de service public de qualité pour assurer à la jeunesse une formation supérieure de haut niveau et, pour l'ensemble de la population, le progrès social.

**L'absence de programmation des moyens et des emplois ne peut que conduire à faire perdurer la désespérance des plus jeunes et à les détourner de la recherche et des carrières scientifiques.**

**=> Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'UTM.**